

La Révolution aux Antilles

Journal maritime du commandeur de Villevielle, commandant de la frégate La Didon (Suite et fin)

L. Dermigny and G. Debien

Volume 9, Number 2, septembre 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301709ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301709ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dermigny, L. & Debien, G. (1955). La Révolution aux Antilles : journal maritime du commandeur de Villevielle, commandant de la frégate La Didon (Suite et fin). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(2), 250-271.
<https://doi.org/10.7202/301709ar>

LA RÉVOLUTION AUX ANTILLES *

JOURNAL MARITIME DU COMMANDEUR DE VILLEVIELLE
COMMANDANT DE LA FRÉGATE LA DIDON

(Septembre 1790 - Septembre 1792)

(Suite et fin)

La colonie de Saint-Domingue en proie à la fureur et aux ravages des nègres soulevés dès le 5 août 1791¹⁰⁴ avait successivement adressé ses premiers avis de détresse aux Anglais,¹⁰⁵ aux Espagnols, et aux Américains: les Anglais avaient envoyé un vaisseau au Port-au-Prince¹⁰⁶ et une frégate au Cap¹⁰⁷ où ils avaient été reçus avec pompe et allégresse.¹⁰⁸ Des députés des Assemblées provinciale¹⁰⁹ et générale de la ville du Cap s'étaient transportés à bord de leur frégate et des adresses de remerciement, des actions de grâce, des témoignages éclatants de reconnaissance leur avaient été prodigués: leurs secours s'étaient néanmoins bornés à l'envoi de quelques fusils¹¹⁰. Les Espagnols avaient témoigné peu d'intérêt, n'avaient donné l'espoir d'aucun secours, et un esprit de prévention et de haine avait été jusqu'à les soupçonner de connivence avec les nègres brigands¹¹¹. Les Américains avaient fourni des vivres, et offert deux mille hom-

* Voir notre *Revue*, Vol. VIII: (no 4) 496-517; IX: (no 1) 55-73.

¹⁰⁴ Il y avait eu un soulèvement en juillet sur trois sucreries de l'Ouest, mais le premier incendie prémédité paraît être celui de l'habitation Chabaud, dans le Nord, au Limbé, le 11 août.

¹⁰⁵ Ils sont du 24 août.

¹⁰⁶ Le *Centurion*.

¹⁰⁷ La *Daphné*, le 21 septembre.

¹⁰⁸ C'est le mot même qu'emploie GARRAN-COULON dans son *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue* (Paris, imp. Nat. an VI, 4 v. in-8°) II: 245.

¹⁰⁹ De la partie du Nord de la colonie qui siégeait au Cap à côté de l'Assemblée générale de la Colonie.

¹¹⁰ 500 fusils et 1500 livres de balles, dit Garran-Coulon, II, p. 292.

¹¹¹ Par ces mots Villevielle exprime la déception et la rancune que fit naître chez beaucoup d'officiers de marine partisans de l'alliance espagnole, l'attitude équivoque des autorités coloniales de la partie espagnole de Saint-Domingue.

mes de leur milice ¹¹² nommés ruffemants, troupe endurcie à la fatigue, à l'intempérie des climats, et sans cesse aux mains avec les sauvages, mais à des conditions qui avaient paru onéreuses et présenter de graves inconvénients : ils demandaient un écu par jour pour chacun de leurs soldats, un écu par tête de nègre ¹¹³ et l'abandon du pillage.

La Métropole avait été jusque-là oubliée et nuls avis, nulles traces de ce qui se passait à Saint-Domingue ne lui étaient parvenus ; ce ne fut qu'après s'être convaincus du peu de volonté et du manque de ressources des trois nations étrangères que les habitants du Cap se déterminèrent à envoyer un bâtiment en France, pour implorer les secours de la même patrie, ¹¹⁴ et c'est à peu près à la même époque qu'ils imaginaient de solliciter ceux des isles du Vent sur lesquelles un esprit de Fraternité, une communauté d'intérêts et de périls auraient dû attirer leurs premiers regards. ¹¹⁵

Leurs députés arrivèrent dans les premiers jours d'octobre au Fort-Royal ¹¹⁶ où Monsieur de Béhague était occupé à déjouer les menées sourdes des brigands qui quoique abattus remuaient encore, et à contenir des troupes ébranlées par les mauvais exemples et les séductions de tous genres. Quoiqu'averti par le désastre de Saint-Domingue de l'influence funeste que pouvait avoir la révolte de ses nègres sur ceux des Isles du Vent, ce général n'hésita pas à se priver d'une partie des forces de sa station et se détermina à envoyer des secours à cette malheureuse colonie.

Le 8 novembre M. de Girardin, commandant le vaisseau *l'Eole* et ayant sous ses ordres la frégate *la Didon* et le brick *le Cerf* chargés de poudres, de fusils et de vivres, appareilla de la

¹¹² Garran-Coulon (II : 239) assure que les Etats-Unis n'offrirent que des crédits pour achats de vivres.

¹¹³ Sans doute par tête de noir révolté tué ou fait prisonnier.

¹¹⁴ Vers la mi-septembre (Garran-Coulon, II : 253, note).

¹¹⁵ « En refusant d'instruire la France de l'insurrection des esclaves, « tandis qu'elle envoyait des émissaires à la Jamaïque et dans les Etats-« Unis, l'Assemblée coloniale n'avait pu trouver de prétexte pour ne pas « s'adresser aussi aux îles françaises du Vent, et surtout à la Martinique « qui avait alors des forces assez considérables. On y dépêcha un aviso dès « le commencement de septembre ; mais quoique cette route se fasse ordi-« nairement en peu de jours l'avisos en mit quarante avant d'arriver à la « Martinique, sans qu'on ait pu alléguer d'autres raisons de cet étrange « retardement que la *fatalité* ». Garran-Coulon, II : 293.

¹¹⁶ Ce qui confirme les dires de Garran-Coulon si l'avisos était bien parti du Cap au début de septembre. Valons dit que cet appel au secours arriva à Fort-Royal « à la fin de ce mois ». Et il est question de novembre (p. 91).

rade du Fort Royal et le 16 décembre [sic]¹¹⁷ il mouilla dans celle du Cap.

Flattés du choix de M. de Béhague et empressés de porter du secours à une colonie en détresse, nous fûmes vivement affectés du coup d'œil déplorable de la plaine qui environne le Cap, jadis étincelante de population et de richesses, maintenant déserte et en friche, de l'incendie de plus de deux cents habitations dont les malheureux maîtres avaient été les victimes de la fureur des nègres ou gémissaient dans leurs fers; nous le fûmes plus vivement encore de l'esprit de vertige et d'aveuglement qui agitait les habitants de cette ville, en proie à des divisions, à des haines intestines et s'y livrant avec sécurité tandis que l'ennemi était à leurs portes et les menaçait la torche à la main;¹¹⁸ mais quelle fut notre surprise de nous y voir devancés par les préventions et la haine !

M. de Blanchelande,^{118bis} gouverneur général des Isles sous le Vent, né sans caractère, était maîtrisé par une assemblée dite générale,¹¹⁹ composé incohérent de têtes exaltées, d'esprits ardents trouvant dans le désordre seul l'espoir de jouer un rôle, et de quelques hommes sages, gémissant mais en secret des maux présents et en prévoyant de plus funestes dans l'avenir; ce chef trop au-dessous d'une place environnée d'orages avait eu l'indiscrétion de communiquer à cette Assemblée une lettre où M. de Béhague en lui annonçant notre arrivée et lui parlant en termes honnêtes des officiers de la Marine embarqués sur la division qu'il lui envoyait, l'engageait à ne faire partir pour France où les services que nous avions rendus étaient peints sous de noires et fausses couleurs, aucun des bâtiments qui la composaient; accusés dès lors d'*aristocratie* et conséquemment de scélératesse nous avons trouvé les esprits aigris sans retour et des propos inconsiderés tenus par cinq élèves ou volontaires de *la Didon*,¹²⁰

¹¹⁷ Lapsus, pour le 16 novembre. Garran-Coulon (II: 293) dit le 16 novembre. Valons (p. 93) dit le 29.

¹¹⁸ Ce témoignage explique la noblesse de la réaction défensive des blancs.

^{118bis} François-Philippe Rouxel de Blanchelande (1735-1793); gouverneur de Tobago (1781-1784), maréchal de camp, gouverneur de Saint-Domingue (1790-1792); condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire.

¹¹⁹ La deuxième Assemblée Coloniale de Saint-Domingue, réunie au Cap depuis la fin d'août 1791.

¹²⁰ Valons, p. 94, dit « trois élèves de la marine et quatre volontaires, embarqués avec nous, tous les sept jeunes gens bouillants, braves et francs royalistes, demandèrent le lendemain matin de notre arrivée dans ce port la permission de descendre à terre: ils l'obtinrent. En y mettant les pieds, la première idée qui leur vint fut d'aller visiter le meilleur traiteur de cette ville qui malheureusement pour eux se trouvait avoir une opinion diamé-

dans la chaleur d'un déjeuner fait à terre le lendemain de notre arrivée ont donné facilement l'essor à la fureur du peuple.

Le 17 je descendais à terre avec cinq officiers de mon état-major et suivi de plusieurs officiers du Bord de *l'Eole* pour y rendre compte à MM. de Blanchelande et de Girardin de la punition que d'après leurs ordres, j'avois infligée aux jeunes gens coupables,¹²¹ quand à peine un pied sur le rivage nous sommes

tralement opposée à la leur. Ces messieurs lui demandent à déjeuner et sur-le-champ il les sert au gré de leurs désirs. Mais comme chez les marins il n'y a pas de bons repas sans bons vins, ils s'en font apporter et, déjà échauffés, sans doute, autant par la délicatesse des mets que par le jus du vin, leur conversation s'engage sur les effets épouvantables de la révolution de leur pays. Ils en maudissent hautement les acteurs, ils boivent ensuite à la santé des braves habitants de la Martinique, à celle de leurs officiers, et couronnent l'œuvre en portant avec respect celle du Roi. En fallait-il davantage dans ces temps malheureux pour être exposé à perdre la vie ? Aussi, à peine sortis de cette auberge ils sont assaillis à l'improviste par une troupe d'officiers marchands et autres sans-culottes qui veulent se saisir d'eux ou les mettre en pièces. Mais ces intrépides jeunes gens aussi peu effrayés de leur audace que de leur nombre, mettent le sabre à la main et aidés d'un seul mulâtre libre (nommé La Causse, fortement blessé dans cette affaire et sauvé ensuite d'une façon miraculeuse) qui voyant l'indignité que l'on commettait à leur égard, arrache d'une main vigoureuse l'arme de l'un de ces assassins, se réunit généreusement à eux, ils percent ensemble cette foule épouvantée qui en fuyant leur donne le temps nécessaire pour parvenir jusqu'au bord de la mer d'où ils revinrent sur leur frégate.

Un événement de cette nature causa sur-le-champ une grande rumeur parmi ces hommes sanguinaires et lâches dont la proie s'était échappée. Ils jurèrent donc de se venger de cette honteuse défaite à la première occasion et cette occasion se présenta le même jour. Mais ce que l'on concevra difficilement, c'est que M. de Blanchelande qui en fut aussitôt informé et qui ne devait pas ignorer le mauvais traitement que ces gens-là préparaient aux officiers de la marine nouvellement arrivés des Iles du Vent à la suite de la brillante conduite qu'ils y avaient tenue, ne prit alors pour en empêcher l'exécution aucune de ces mesures que dictent la prudence et l'amour de l'ordre, et surtout ayant encore à sa disposition quelques forces respectables. Malheureusement encore ces jeunes gens ajoutèrent à l'imprudence qu'ils venaient de commettre, celle de taire leur aventure et de là les résultats fâcheux qui s'en suivirent.

Garran-Coulon précise la scène : Descendus à l'auberge de la Couronne ils y déjeunèrent en compagnie d'un officier de Bassigny, portèrent des santé au roi et à la reine, dont les portraits étaient dans la salle où ils déjeûnaient, au marquis de Bouillé, au prince de Lambesc, au comte d'Artois et à Béhague, proférant des outrages à la Nation. Le public s'attroupa, protesta. On se battit. Le lendemain on battit la générale et toute la ville s'arma. L'Assemblée coloniale et l'Assemblée provinciale du Nord se réunirent en Comité général et requérèrent Blanchelande de con-signer les officiers et matelots à bord et de faire partir la station dans les 24 heures, avec défense de mouiller dans les eaux de la colonie. Blanchelande refusa. C'est sur ces entrefaites que Villevielle et les autres officiers eurent l'imprudence de descendre à terre.

¹²¹ Il était trois heures, dit Valons (p. 96) qui, de garde, était resté à bord.

assaillis par une populace furieuse et traînés avec insultes et ignominie à l'Hôtel de ville, siège de l'Assemblée générale : les galeries se remplissent, des motions violentes se font entendre, des membres de l'assemblée montent à la tribune et attisent la fureur du peuple et leurs clameurs étouffent les cris de paix de quelques gens honnêtes ; tout ce que peuvent obtenir ces derniers est de nous faire passer dans une salle voisine pour nous mettre à l'abri des actes de violence d'une populace qui ne connaît plus de frein ; cette première fougue calmée, j'observais avec force à MM. de l'Assemblée qu'il nous était instant et absolu de retourner à nos bords pour contenir nos équipages livrés par notre absence à la licence et à la séduction des mauvais citoyens ; mais en vain : objectant la fureur du peuple et les risques d'en être égorgés, prétextes devenus illusoire dès l'entrée de la nuit par l'écoulement et le silence de la populace, ils nous ont abandonnés pendant trois jours aux outrages, aux propos insultants d'une garde tirée de la marine marchande, jouissant à loisir de l'humiliation d'un corps, l'éternel objet de sa jalousie et de sa haine, et profitant de notre détention se sont empressés de souffler l'esprit de révolte dans nos équipages, dont les premiers cris réclamèrent avec chaleur la liberté de leurs officiers, mais qui bientôt séduits et corrompus ont exhalé contre eux dans le sein de l'Assemblée des plaintes violentes et tumultueuses qui ont été accueillies avec acclamations : j'ai conservé deux lettres dont la première contient des réclamations, des vœux pour notre liberté, signés par les mêmes personnes de mon équipage, qui dans la seconde nous calomnient et nous outragent et l'une et l'autre du jour de notre détention au lendemain.¹²²

L'équipage de *l'Eole* a proscrit tous ses officiers et réclamé M. de Girardin seul, que sa générosité avoit fait accourir et partager volontairement notre détention et nos outrages ; celui de *la Didon* a demandé le renvoi de son capitaine et de ses officiers, en exceptant le lieutenant en pied¹²³, un sous-lieutenant et un volontaire auxquels seuls ils consentaient d'obéir.¹²⁴

Dans le désir de l'orgueil et de la haine, messieurs de l'Assemblée se sont arrogés le pouvoir de nous priver de nos fonctions¹²⁵ et tandis que toujours sous le prétexte d'asile et de pro-

¹²² Sans doute l'Adresse de soixante hommes de la *Didon* à l'Assemblée coloniale du 18 novembre, et la Dénonciation d'une partie de l'équipage de la *Didon*, du même jour (GARRAN-COULON, II : 297, note 2).

¹²³ Sans doute : le lieutenant en premier ?

¹²⁴ Parce qu'ils les considéraient comme les seuls vrais patriotes.

¹²⁵ Villevielle avait offert sa démission à Blanchelande. Villevielle à Blanchelande, du Cap, 18 novembre 1791. Mon général, L'équipage de la *Didon* que je commande s'étant transporté dans le sein de l'Assemblée

tection, ils nous retenaient dans leurs odieuses enceintes, ils nous dépouillaient ainsi au dehors avec une tranquille et lâche sécurité; après avoir à loisir tournés le poignard dans le sein de leurs victimes, ils ont ouvert enfin le 21 les portes de notre prison; conduits par des commissaires, escortés par des troupes nationales nous avons été embarqués et déposés avec une pompe insultante à bord de la corvette *la Fauvette* qui devait partir le lendemain pour France, mais dont des circonstances survenues depuis ont suspendu le départ.

M. de Girardin rendu à son bâtiment dès le 18 s'est plaint bientôt avec amertume de l'insubordination de son équipage et a annoncé le projet d'abandonner le commandement de *l'Eole* et celui de la station si l'on ne prenait des mesures promptes pour réprimer à son bord cet esprit d'insurrection et de licence dont les suites deviendraient même funestes à la ville du Cap; cette dernière considération a désillé les yeux. M. de Blanchelande, ou plutôt l'Assemblée générale dont il était l'aveugle truchement, s'est décidé à attirer dans les prisons la partie la plus mutine de l'équipage de *l'Eole* et ces dispositions ont été exécutées.¹²⁶

L'équipage de *la Didon* livré cependant aux plus affreux désordres, secouait tout frein, toute discipline, insultait, mettait aux fers le petit nombre de ceux qui avaient résisté aux torrents de la séduction, menaçait même les officiers qu'il s'était choisis: les Commissaires ont paru enfin le 24 à bord de cette frégate, mais loin d'user du même procédé qu'ils avaient suivi à bord de *l'Eole*, ils ont écouté, excité des plaintes, et sommés de les faire cesser, ils se sont rejetés sur l'insuffisance de leurs pouvoirs, qu'ils avaient néanmoins exercés avec un absolu despotisme à

générale de la partie française de Saint-Domingue, y ayant porté des plaintes contre moi et mes officiers, et demandé mon renvoi et le leur à l'exception du chevalier de Prévile, mon second, je ne dois et ne puis conserver avec honneur mon commandement et j'ai l'honneur de vous prier, mon général, d'en vouloir bien accepter la démission.

[visé par Girardin].

Les officiers de la marine embarqués à bord de *l'Eole* et de *la Didon*, gardés à l'Assemblée générale du Cap, décidés dans tous les cas à partager le sort de leurs deux chefs demandent par les mêmes motifs leur débarquement de ces deux bâtiments ».

Signé: Duquesne, d'Assas, Mottet, La Tillaye, Robillard, du Bourg, Fureau, lt. de v.

¹²⁶ Les matelots mutins de *l'Eole* purent être retirés, cinquante par cinquante, et de deux heures en deux heures et dirigés vers le commissaire aux classes qui leur donna le choix de revenir en France ou de servir contre les esclaves révoltés. La station n'eut plus, un moment, que 60 hommes. Les élèves, les volontaires et les officiers qui avaient provoqué ces troubles par leur attitude provoquante à l'auberge furent embarqués pour la France.

bord de l'*Eole*, et sur l'impuissance de faire exécuter des ordres du ressort seul de M. de Blanchelande, qui de son côté alléguait la faiblesse de ses moyens d'autorité.

Le 26, la plus grande partie de l'équipage de *la Didon*, s'est enfin déterminée à aller à terre se consacrer au service de la colonie, sous l'invitation de M. de Blanchelande manifestant le besoin de *braves gens* (tels sont les termes d'un billet que m'écrivit M. de Blanchelande à ce sujet : « Je prie M. le Commandant de *la Didon* de laisser descendre à terre où nous avons besoin de braves soldats les hommes de son équipage qui de bonne volonté voudront s'y rendre »)¹²⁷ et sous de flatteuses promesses qui lui assuraient l'impunité de sa conduite criminelle, et lui présentaient l'appât de la licence et du brigandage.

Le 27 novembre, je suis resté à bord de *la Didon* et, depuis cette époque jusqu'au 14 décembre j'ai été le geôlier, si je puis m'exprimer ainsi d'un reste d'équipage intimidé par les menaces de ses coupables camarades, et ébranlé par les séductions d'une populace toujours constante dans sa haine; chaque jour (quelques fussent mes ordres et notre vigilance) découvrait à bord de nouvelles désertions, tandis qu'à terre, des motions violentes, des inculpations calomnieuses de la part de la portion de mon équipage qu'on y entraînait dans le plus incroyable des désordres, étaient accueillies et encouragées; je possède une gazette intitulée: *le Moniteur général de la partie française de Saint-Domingue* datée du 5 octobre 1791¹²⁸ qui contient les inculpations, les plaintes portées par l'équipage de *la Didon* contre ses officiers, au tribunal de l'Assemblée et les délibérations de cette Assemblée en sa faveur.

Je n'ai pas cessé dans cet intervalle d'exposer l'inutilité dont la frégate *la Didon*, en butte à la malveillance des habitants de la ville du Cap, dénuée d'équipage, (la petite partie qui lui en restait, diminuant chaque jour), serait désormais pour cette colonie et la nécessité instante où je serois d'abandonner le commandement de cette frégate, ne pouvant répondre de sa sûreté.

¹²⁷ Voici le texte de ce billet:

« J'ai déjà eu l'honneur, monsieur, d'écrire deux fois au commandant de *la Didon* pour que son équipage fût envoyé à terre... afin que les hommes qui désirent être utiles à la Colonie soient armés et envoyés dans les camps; et que leur décompte leur soit fait quoiqu'ils doivent continuer d'être payés à terre comme à bord.

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner ma surprise de ce que cet ordre réitéré n'a pas encore été exécuté. Je vous prie pour la troisième fois de tenir la main à cette disposition qui ne doit tendre qu'à ramener la subordination et contenter un chacun. »

¹²⁸ Lapsus, pour le 5 décembre.

Mes plaintes, mes représentations toujours adressées à M. de Blanchelande, ont été transmises avec docilité et promptitude au tribunal de l'Assemblée qui chaque jour a opposé de nouveaux obstacles à mon départ, puisés dans les propos des nègres, qui les torches à la main menaçaient la ville du Cap et dans la nécessité, en cas d'incendie, de ménager à ses habitants un asile à bord des bâtiments du roi.

Le 8 décembre, M. de Blanchelande encouragé par M. de Vincent,^{128bis} commandant la partie du nord de Saint-Domingue, et surtout par les commissaires¹²⁹ choisis par le roi arrivés le 29 novembre¹³⁰ sur la frégate la *Galathée*, s'est enfin décidé malgré les réponses ambiguës de l'Assemblée qui se retranchant avec adresse dans ses décrets précédents, le rendait responsable de tous les événements, à me donner l'ordre de partir;¹³¹ cet ordre a été suspendu dans la nuit par la nouvelle des ravages exercés par des mulâtres dans le voisinage de Jérémie, bourg situé dans la partie du Sud de Saint-Domingue¹³²; M. de Blanchelande a manifesté alors le projet d'envoyer la *Didon* y porter des secours, en renforçant son équipage de cinquante matelots pris sur les bâtiments marchands; mais éclairé sur les dangers que présentait une côte sauvage, exposée à toute la violence des vents du nord très fréquents dans cette partie, et sur l'impossibilité où nous serions de la protéger, ne pouvant mouiller qu'hors de portée de canon, il y a renoncé.

^{128bis} Alexandre de Vincent de Mazade (1735-1808), commandant en second de l'Ouest de Saint-Domingue. Passé au service de l'Espagne en 1793. Réfugié ensuite à l'île Saint-Thomas où il mourut.

¹²⁹ MM. de Mirbeck et Roume de Saint-Laurent, et Saint-Léger.

¹³⁰ Garran-Coulon (II: 302) dit le 22.

¹³¹ Le 11 décembre, Blanchelande écrivit à Villevielle: « Je ne puis, monsieur le commandeur, vous laisser partir sans vous témoigner combien j'ay souffert de toutes les peines, tribulations, indignités, etc., que vous avés éprouvé pendant votre séjour dans nos parages, où vous n'étiés conduit que par des sentiments respectables à tous égards; je n'ay pu qu'en gémir, faute de moyens de réprimer les atrocités auxquelles vous et vos Messieurs avés été en butte; je me flate qu'en jettant un coup d'œil sur ma position si vous l'avés bien conçue, vous m'avés rendu la justice de croire que si je n'ay pas agi comme je l'aurois voulu et comme je l'aurois dû, c'est par la nullité de mes pouvoirs coercitifs. J'aurais eu l'honneur de me présenter à votre bord pour vous faire mes adieux et vous féliciter de vous éloigner d'une côte ingrate, si une incommodité qui me retient chez moy ne m'en empêchait, je vous eusse témoigné tous mes regrets et des événements qui causent votre indignation et surtout de ce qu'ils m'ont privés de la satisfaction de cultiver votre connaissance; je conçois bien parfaitement les raisons de prudence et de mécontentement qui vous ont retenu à bord; j'en aurais fait autant à votre place. »

¹³² Où 80 blancs venaient d'être massacrés.

Mon départ a depuis rencontré de nouveaux obstacles dans l'insuffisance de mon équipage et dans l'impuissance d'y suppléer, et M. Duranton, commissaire des classes, livré pour cet objet pendant deux jours à des recherches infructueuses, après avoir fondé son dernier espoir sur une presse nocturne, a vu encore cette ressource échouer par l'active vigilance de l'Assemblée générale dont un commissaire détaché chaque nuit avait constamment empêché l'embarquement d'un garde de l'intendance chargé de cette exécution.

Le 14 enfin les chefs militaires, les administrateurs, les commissaires du roi ayant réuni leurs efforts pour arracher de MM. les commissaires marchands l'abandon de seize de leurs matelots, j'ai mis sous voile avec ce faible renfort, et mouillé le 31¹³³ dans la rade du Fort Royal, avec quatre-vingts hommes dont le zèle et l'activité avaient suppléé au nombre, et je suis rentré de suite dans le Cul-de-Sac où je me suis occupé jusqu'au 5 de mars 1792 à augmenter et organiser mon équipage insuffisant même pour le service de la rade.

J'ai été joint dans cet intervalle par les cinq élèves et volontaires dont l'étourderie avoit accéléré la catastrophe de Saint-Domingue: M. de Girardin les avoit placés et les renvoyait en France sur la corvette *la Fauvette*: cette corvette échouée dans les débouquements de Saint-Domingue avait relâché à la Jamaïque, isle anglaise, et c'est de cette ville¹³⁴ que, trompant la vigilance de l'équipage de *la Fauvette*, qui les dévouait d'avance aux clubs sanguinaires du premier port de France où ils eussent abordé, ces jeunes gens se sont rendus successivement à Saint-Christophe, isle anglaise, à New York, ville du continent Américain, et enfin au Fort-Royal.¹³⁵

* * *

Le 5 mars 1792 j'ai mouillé dans la rade du Fort-Royal avec cent cinq hommes d'équipage.

La Martinique tranquille au dehors, était dès lors en proie à des troubles intestins. La rage des brigands de Saint-Pierre était assoupie, mais le caractère haineux et despote de M. de Béhague, dont la lutte de pouvoir et d'autorité avec MM. les commissaires avait suspendu l'inquiète activité, avait repris tout son ressort. Infecté des mêmes principes, ce chef a suivi dans leur

¹³³ Valons (p. 121) dit le 13 janvier 1792.

¹³⁴ Villevielle veut dire du port de Kingston, à la Jamaïque.

¹³⁵ Valons (p. 122-127) conte leur odyssée.

développement une marche plus mesurée, mis plus d'art, de réflexion, déployé enfin toutes les ressources d'un caractère savant dans l'art de nuire ;¹³⁶ mais n'anticipons pas sur les événements.

Le 16 mars, j'ai reçu l'ordre d'aller commander la station de l'isle de la Guadeloupe ; le 19 j'ai appareillé du Fort-Royal, et après avoir fait de l'eau à Saint-Pierre, j'ai mouillé le 20 dans la rade de la Basse-Terre de la Guadeloupe.

La Basse-Terre recommençait à s'agiter et se livrait à l'impulsion que lui imprimait la nouvelle municipalité, dont les gens honnêtes n'avaient pu diriger la composition : l'habit, la cocarde nationale ont reparu et fixé l'attention vigilante des colons ; et l'Assemblée coloniale fidèle à son plan de vigueur et de fermeté a cassé dans les derniers jours d'avril la municipalité coupable, mais l'exécution de son décret, suspendue par l'absence du gouverneur et M. de Bonier son représentant à la Basse-Terre dont il était major, gêné par des instructions secrètes, ayant usé de ménagements hors de saison, les brigands se sont enhardis, et annonçant protection à la municipalité ont couru aux armes et se sont ralliés à l'hôtel de ville : des pourparlers augmentant leurs audace, de jeunes habitants impatientes d'indignation se sont jetés au travers d'une populace qu'ils ont dispersée et ont été au vieux port de la Basse-Terre se réunir au faible reste du régiment de la Guadeloupe, composé en grande partie d'officiers et bas officiers ; ce corps d'environ deux cents hommes, inaccessible à toutes les séductions était devenu l'égide de la Basse-Terre par l'esprit de discipline, de courage, de sagesse qui l'avait invariablement distingué. Témoin avec plusieurs de mes officiers des premiers mouvements des habitants, j'en ai suivi l'impulsion, un corps de mulâtres armés a partagé l'ardeur commune, et Monsieur de Bonier abjurant le ton de prudence et de conciliation, les habitants et les troupes se sont ébranlés sous ses ordres et ont marché au-devant des brigands dont l'audace a bientôt disparu ; profitant de l'immobilité momentanée qu'ont imposée aux troupes les humbles représentations du maire venu au devant d'elles, ils se sont dispersés jetant çà et là leurs armes et livrés à la plus visible terreur, ont été ensevelir leur honteuse lâcheté à la Dominique et à Saint-Pierre.¹³⁷

Tel a été le dernier élan de la rage patriotique dans la Basse-Terre de l'isle de la Guadeloupe ; la municipalité a été solennelle-

¹³⁶ Veut-il dire que Béhague après des promesses aux planteurs et à la marine tergiversait et louvoyait ? Valons (p. 127) explique ce changement d'attitude par l'arrivée de nouvelles de France.

¹³⁷ Valons (p. 128-130) raconte ces événements avec beaucoup plus de précision.

ment suspendue, la police civile remise entre des mains également fermes et intelligentes, et la police militaire abandonnée exclusivement au régiment de la Guadeloupe; les attroupements désormais sévèrement proscrits, le port d'armes défendu, la tranquillité a reparu à la Basse Terre pour n'y être plus troublée.

Mon nouvel équipage, loin d'être ébranlé par les séductions qu'on avait employées pour le corrompre, avait manifesté pendant la scène que je viens de décrire le désir de joindre et secourir son chef et ses officiers, et les soldats d'un détachement du régiment de Turenne que j'avais en garnison à mon bord avaient témoigné la même impatience de se réunir à leurs frères d'armes du régiment de la Guadeloupe; M. le chevalier d'Assas¹³⁸ officier de garde, a modéré en le louant cet élan de zèle et de volonté, et l'a dirigé avec sagesse vers la sûreté du bâtiment, dont le voisinage de *la Calypso*, livrée dès les premiers mouvements de trouble à un esprit d'insurrection d'autant plus dangereux qu'il n'avait pas été réprimé, lui faisait une loi de s'occuper: les canonniers de *la Calypso*, condamnés aux fers pour avoir arboré la cocarde nationale et tenu des propos séditieux, avaient refusé de s'y rendre.

Le 5 de mai j'ai appareillé de la rade de la Basse-Terre, et le 7 j'ai mouillé au Fort-Royal de la Martinique. Le 20, *l'Embuscade* est arrivée de France, précédée du brick *l'Epervier*, apportant des décrets, dignes essais de la nouvelle législature, qui accordaient aux mulâtres de dangereuses prérogatives; ¹³⁹ ayant reçu l'ordre de porter à la Guadeloupe un paquet qui les contenait, je me suis acquitté de cette mission avec célérité, et j'ai été de retour le 24 à la Martinique où m'attendaient de nouveaux troubles.

Le vicomte d'Aché,^{139bis} commandant *le Maréchal de Castries*, officier plein de talents, d'activité et doué d'un mâle caractère, entretenait depuis deux mois une police sévère dans la rade de Saint-Pierre: une tranquillité parfaite en était le fruit, et la ville même de Saint-Pierre s'étonnait d'en goûter les douceurs, lorsque deux navires, l'un nommé *la Paix* armé moitié guerre, moitié marchandise et mouillé le 22 à Saint-Pierre, et l'autre nommé *le Pavillon National*,¹⁴⁰ mouillé au Fort-Royal à peu près à la

¹³⁸ Lieutenant de vaisseau.

¹³⁹ Le décret voté le 28 mars, promulgué le 4 avril 1792, qui accordait à tous les libres les droits politiques des blancs.

^{139bis} Robert-François vicomte d'Aché (1758-1809); lieutenant de vaisseau depuis 1784; émigra, fut à Queberon Agent de Pighegue en 1802. Mort au cours d'une mission en France.

¹⁴⁰ Capitaine La Chaise; « fougueux révolutionnaire » dit Valons (p. 133).

même époque, ont soufflé le flambeau de la discorde dans les deux rades, et celle de Saint-Pierre secouant bientôt le joug de la discipline imprimée par le vicomte d'Aché, a insulté ses officiers et méprisé ses ordres. Le vicomte d'Aché en ayant rendu compte à MM. de Rivière et de Béhague, ce dernier accouru sur-le-champ à Saint-Pierre a été lui-même témoin de l'extrême effervescence de la populace, mais loin de s'occuper à la réprimer il s'est hâté de se rendre à bord du *Maréchal de Castries* où M. d'Aché, d'après ses ordres avait appelé tous les capitaines marchands de la rade, et là se fiant au charlatanisme d'une élocution fastueuse et vide, il a fait retentir les mots « d'amour de l'ordre », de « désir de paix », de « dévouement aux intérêts du commerce » etc., etc... Mais l'extrême ménagement, le ton paternel de ses expressions n'ont excité que risées ou murmures, et les capitaines marchands, M. Ychery, capitaine du navire *la Paix* à leur tête, ayant taxé d'abus d'autorité la juste sévérité de M. d'Aché, et osé annoncer de nouveaux désordres, le vicomte d'Aché, frémissant d'une indignation qu'il pouvait à peine contenir, s'est préparé à de nouveaux orages.

M. de Béhague en effet est à peine en route pour le Fort-Royal que la licence encouragée par sa molle condescendance, ne connaît plus de bornes. La rade ne retentit que de cris de : « Vive la Nation » ; les canots du *Maréchal de Castries* sont insultés avec plus d'audace, la mémoire du roi est enfin indignement outragée par un officier du bord du navire *la Paix*, tandis que la ville livrée aux mêmes désordres, exhale une joie féroce dans des assemblées et des sérénades tumultueuses : le vicomte d'Aché sortant du cercle de prudence et de modération que lui avait rigoureusement tracé M. de Béhague, s'est alors abandonné à des dispositions violentes et a annoncé à ses chefs en leur rendant compte des nouveaux désordres qu'il était décidé à mettre sous voiles et à faire feu sur la ville et sur la rade à la première insulte. M. de Béhague, accouru de nouveau à Saint-Pierre, m'a fait passer l'ordre d'appareiller de la rade du Fort Royal et d'aller dans celle de Saint-Pierre mouiller par le travers du navire *la Paix* pour veiller et réprimer ses mouvements séditieux.

J'ai mouillé le 28 mai à 10 heures du matin bord à bord du navire *la Paix* et je me préparais à m'emboisser par son travers, lorsqu'un grain violent m'a jeté brusquement sur les navires dont j'étais environné ; le vicomte d'Aché se livrant alors à son activité ordinaire a volé sur leurs ponts, présidé à leur réamarrage, et accéléré les secours de canots et de greslins ¹⁴¹ nécessaires pour

¹⁴¹ Petits câbles.

amarrer *la Didon* d'une manière solide; revenu à mon bord, il pressait le port d'une amarre que le navire *la Paix* avait reçu l'ordre de porter sur un bâtiment voisin et témoignait son impatience de la lenteur qu'éprouvait l'exécution de cet ordre, lorsqu'un officier du même navire s'est écrié avec le ton et les termes les plus insolents « Ces officiers du grand corps croient-ils qu'ils auront tout à leurs dispositions. » J'ai donné sur le champ l'ordre d'aller se saisir de cet officier, qui précipité dans son canot, abordait à terre lorsqu'il a été joint et de là conduit à mon bord où je l'ai fait jeter aux fers, indigné des propos qu'il a osé encore se permettre: cet officier niant d'abord être marin, transformé ensuite en écrivain de navire, s'est trouvé être le capitaine du vaisseau *le Pavillon National*, qui se hâtait de prévenir son frère d'arme de son arrivée, et venait concerter avec lui de nouvelles mesures d'insurrection et de désordre.

Je me suis empressé accompagné du vicomte d'Aché d'aller rendre compte de ces nouveaux événements à M. de Béhague, que nous avons trouvé entouré de députés du commerce et de capitaines marchands, et occupé à lire des placets dans lesquels ils invectivaient à l'envi contre l'acte d'autorité que je venais de déployer. Nous lui avons alors retracé avec énergie l'insolence poussée au comble de la marine marchande, les outrages adressés à la mémoire du roi, les insultes faites à son pavillon, et les affronts prodigués au corps de la Marine royale; M. de Béhague s'est borné à prononcer, contre l'officier du navire *la Paix* désigné par le vicomte d'Aché comme coupable de l'insulte faite à la mémoire du roi, une punition illusoire, puisque soustrait à sa justice il était caché dans l'enceinte de Saint-Pierre, et sans prescrire nulles recherches sur le lieu qui le récélait, il s'est rendu sur le bord de la mer et s'est embarqué pour le Fort Royal au milieu des insultes et des cris outrageants de la populace.

Nous traversions après l'avoir accompagné cette horde forcée lorsqu'un officier marchand se présentant au vicomte d'Aché lui a annoncé avec insolence le serment qu'avaient fait ses camarades de ne point relâcher l'officier coupable dont ils connoissaient l'asile, et a pris la fuite en semant l'alarme; les brigands ont aussitôt couru aux armes et se sont réunis sur la place d'Hénault, faisant retentir le projet menaçant de nous égorger. Nous avons couru sur leurs traces, et nous nous sommes lancés, l'épée à la main suivis de quelques officiers recueillis sur notre passage. Rendus sur la place d'Hénault nous avons dissipé cette lâche troupe: trois de ces scélérats ont été saisis les armes à la main; j'ai fait traîner l'un d'eux dans mon canot, et les deux autres ont été confiés à un peloton d'un détachement de Bassigny en garni-

son à Saint-Pierre, qu'on avait fait marcher à la hâte pour nous porter secours, mais qui s'y livrant de mauvaise grâce les a laissés s'échapper. Nous étions déjà rendus à nos bords lorsque l'intrépide cohorte s'est précipitée sur le lieu de notre embarquement, et nous a adressés d'insultants défis; de là elle s'est répandue dans les rues et n'a plus mis de bornes à sa fureur; les citoyens paisibles ont été insultés, la ville menacée d'un incendie général, si l'homme détenu aux fers à mon bord, ne leur était pas rendu, et le chef de la justice sommé de se transporter à mon bord pour en obtenir l'élargissement. Le sénéchal de Saint-Pierre¹⁴² s'y est rendu effectivement à 11 heures du soir, suivi de son cortège, et accompagné d'honnêtes citoyens vivement alarmés, et après m'avoir peint les désordres auxquels la ville était en proie, les attentats plus funestes dont les brigands la menaçaient et observé que l'homme que je retenais aux fers n'étant point marin ressortait de la justice civile, il a néanmoins applaudi à l'acte d'autorité que je venais d'exercer et n'a sollicité sa grâce que de ma générosité: j'ai cru devoir l'accorder à la tranquillité publique, mais j'ai eu soin de faire parcourir et observer à M. le Sénéchal et à sa suite ma frégate en branle-bas et les gens de mon équipage le boute-feu à la main prêts à faire feu sur les vaisseaux de la rade et sur la ville au moindre acte d'hostilité; le vicomte d'Aché mouillé devant la place dite du Mouillage a déployé le même appareil sur *le Maréchal de Castries* et un simple cri de se préparer à faire feu a dispersé une troupe de ces scélérats qui du bord de la mer où ils s'étaient attroupés s'exhalaient en insultes et menaces: le lendemain a éclaté l'entière insurrection des soldats de Bassigny en garnison à Saint-Pierre.¹⁴³

M. de Béhague prévenu par différents messages de ces nouveaux désordres a ordonné aux forces de mer de se mettre en mouvement pour aller occuper la rade de Saint-Pierre, et s'est préparé à gagner les hauteurs avec cinquante grenadiers du régiment de la Martinique.

Le 1er Juin le vaisseau *la Ferme* et les frégates *la Calypso* et *l'Embuscade* ont mouillé dans la rade de Saint-Pierre où le général, retenu par les mouvements qui commençaient à agiter les garnisons des forts Saint-Louis et Bourbon,¹⁴⁴ n'a paru que

¹⁴² M. Astorg.

¹⁴³ Valons ne dit rien des événements de mai.

¹⁴⁴ La veille le bataillon de Turenne s'était mutiné et avait conspiré son colonel (Fressineau) d'une variante du Ça ira :

Ça ira, ça ira Fressineau !

Tout soldat bientôt

Te servira de bourreau.

le lendemain; alarmé des progrès rapides du désordre, il a déployé enfin des moyens de vigueur et d'autorité; entouré d'officiers brûlants d'ardeur et de zèle, il s'est rendu maître des casernes, a fait saisir et désarmer les soldats qui les occupoient, et les a fait transporter sur-le-champ en rade sur des bâtiments destinés à les recevoir.

Dans l'après-midi la frégate *l'Embuscade* suivie d'un bateau chargé de soldats insurrectés a fait route pour le Fort Royal, avec défense de communiquer avec la terre.

Le 3, deux exprès, députés coup sur coup du Fort-Royal, ont annoncé la révolte complète des deux régiments de Turenne et de Bassigny; les deux forts prêts à tomber au pouvoir des soldats rebelles, et le Fort Royal bientôt la proie des flammes et du carnage. M. de Béhague a donné aussitôt l'ordre à l'escadre d'appareiller de la rade de Saint-Pierre pour se rendre dans celle du Fort-Royal, où il s'est disposé rapidement à se transporter.

Les capitaines des navires *la Paix* et *le Pavillon National* avaient tramé une double insurrection, dont ils avaient fondé le succès sur le partage des forces chargées à les réprimer, et dans le moment où l'explosion de l'autorité avait lieu à Saint-Pierre, les soldats de Turenne et de Bassigny, enivrés de rebellion se répandaient en tumulte dans les rues du Fort-Royal, dont ils alloient consommer la ruine lorsque les colons accourus de leurs habitations se sont transportés en foule vers l'arsenal, en ont expulsé les canoniers, et l'ont occupé les armes à la main; les soldats surpris ont regagné leurs forts respectifs, remettant au lendemain l'exécution de leurs projets sanguinaires; mais le général arrivé dans la nuit a distribué des postes aux habitants et aux officiers qui l'avaient suivi, fixé des points, des signaux de correspondance avec les Forts-Bourbon et Saint-Louis, dirigé par mer le feu de *la Calypso* sur la poudrière, celui de *la Ferme* sur les casernes de l'artillerie, et celui de *la Didon* sur un cavalier et sur la porte du Fort-Saint-Louis dont elle était en face; et le salut du Fort-Royal, d'abord l'ouvrage des mesures promptes et vigoureuses des habitants, a été ensuite à l'appareil formidable des forces de mer, mais surtout à la fermeté, au courage inébranlable qu'ont déployé M. de Baussencourt,^{144bis} lieutenant-colonel de Bassigny, et les officiers occupant la garnison du Fort-Saint-Louis sous ses ordres.

Une pièce de campagne avoit été portée dans le Fort Saint-Louis sur un cavalier faisant face à la ville et au gouvernement,

^{144bis} Joseph de Baussencourt; major au régiment de Bassigny depuis 1788; lieutenant-colonel en 1792. Emigra en janvier 1793.

et un soldat le boute-feu à la main devait à 10 heures du soir y mettre le feu ; à ce signal convenu, les garnisons des deux forts égorgeaient leurs officiers, brisaient les portes des deux forts et se répandaient dans la ville, le fer et les torches à la main ; M. de Baussencourt, instruit à temps, et trente officiers sous ses ordres, se sont emparés de ce poste et s'y sont maintenus pendant toute la nuit malgré les efforts de leurs soldats qui forcenés, furieux, se sont présentés deux fois pour s'en ressaisir, mais dont l'audace a été terrassée par la contenance fière et menaçante de leurs officiers.

Le jour a vu expirer la fureur des soldats rebelles ; cernés dans le Fort-Bourbon, par une troupe nombreuse d'habitants, par des mulâtres armés occupants les hauteurs voisines, contenus au Fort-Saint-Louis par les forces de mer, ils se sont dévoués désormais aux mesures de prudence et de sévérité qu'allait nécessairement exiger la sûreté à venir de la colonie.

M. de Béhague, agité néanmoins par des alarmes exagérées et feintes, a multiplié des dispositions hostiles, menacé avec éclat le Fort-Saint-Louis d'un assaut, fait occuper le Fort-Bourbon par une troupe d'habitants armés, y est monté enfin avec l'appareil et la suite menaçante d'un groupe nombreux d'officiers, mais séduit par la première et fausse apparence du repentir des grenadiers de Turenne, qui ayant d'abord accusé et dévoué trente de leurs camarades, se sont démentis le lendemain et ont tous demandé à partager leur sort, il a exalté avec impudeur leur patriotisme, rappelé avec emphase leurs anciens services et laissé dans un outrageant oubli, six cents habitants sous les armes, exposés pendant plus de trois heures à un soleil brûlant.

Les habitants indignés ont demandé avec force le renvoi de troupes qui loin de leur servir d'égide et d'appui avaient conspiré leur ruine. Le général a chicané encore avec malignité, fait naître de fausses terreurs et accumulé des précautions vagues et inutiles, mais qui faisant ressortir sa vigilance, son activité, ses ressources, entraient dans le plan de son ambition exclusive et profonde ; il s'est décidé enfin à les renvoyer en France, et les a fait embarquer le 5 juin 1792, sur le navire *le Pavillon National*, non avec l'appareil d'humiliation que méritaient leurs attentats, mais leurs armes hautes et leurs enseignes déployés.

Le 16 enfin, leurs nombre fixé, leur reversement effectué sur *l'Embuscade* et sur trois bâtiments marchands, cette frégate destinée à les escorter jusqu'en France, a appareillé et mis sous voiles.

Délivré des alarmes qui lui avaient été personnelles, M. de Béhague s'est dès lors entièrement livré au noir machiavélisme de son âme : secouant avec impatience le fardeau d'hommage et de reconnaissance, que lui avait imposé le noble zèle qu'avaient déployés les différents corps d'officiers, soit de terre, soit de mer, il a payé le loyal et désintéressé dévouement des officiers du régiment de la Martinique réduits à la moitié de leurs appointements dès le commencement des troubles, par la menace de l'alternative d'être renvoyés en France, ou frustrés du faible salaire dont ils jouissaient, il a jeté des semences de division entre l'intrépide corps des officiers du régiment de Bassigny et ceux du régiment de Turenne, en prodiguant à ces derniers des éloges et des préférences qu'ils devaient à l'entière conformité de principes et d'ambition qu'il avait reconnue dans leur colonel M. de Fressineau ; il a récompensé l'absolu abandon aux intérêts de sa gloire, des habitants de la Martinique, en encourageant les prétentions jalouses des mulâtres, mais surtout profondément blessé du concert d'éloges, des tributs d'amour, d'actions de grâce adressés de tous les points des isles du Vent à l'inaltérable zèle qui avait distingué le corps de la Marine dans tout le cours de leurs troubles il a semé les soupçons et les alarmes sur les dispositions de nos équipages, pliés constamment au joug de la discipline par des officiers dont la fermeté lui avait arraché des éloges et osé prescrire et diriger dans le Fort Saint-Louis des mesures hostiles contre les mêmes bâtiments qui en avaient opéré la réduction ; se jouant enfin des plaintes renouvelées avec plus d'activité par le vicomte d'Aché toujours pénétré des affronts imprimés au pavillon du roi et au corps de la marine, chargé de la faire respecter, il a prodigué de pompeuses et solennelles promesses dont un aveu arraché aux membres même du commerce de Saint-Pierre a fait ressortir avec éclat la perfide fausseté en dévoilant un engagement secret par lequel ce chef promettait et assurait l'impunité de l'officier du navire *la Paix* dont le vicomte d'Aché poursuivait la juste punition.

Les papiers publics et des lettres venues d'Europe ayant annoncé l'émigration presque totale de la noblesse Française, sa réunion à un corps de troupes étrangères et sa rentrée annoncée et prochaine en France avec le noble dessein d'en retirer son roi, de la tutelle honteuse dans laquelle il gémissait et le rétablir dans la plénitude de son autorité, M. de Béhague a enfin déchiré le voile qui avait jusqu'alors enveloppé ses opinions et développant des principes empoisonnés, il a annoncé et fixé au 15 de juillet la prestation d'un serment désormais déshonorant pour tous les corps militaires et pour les colons de la Martinique qu'il dévouoit

à la cause des odieux partisans de la démagogie; tous se sont soulevés contre un acte qui leur a paru lâche et criminel et le corps de la Marine donnant l'exemple a prononcé un refus formel qui a été imité par les corps de Bassigny, Turenne, la Sarre, et de l'artillerie. Électrisé par l'héroïque dévouement de la noblesse émigrée, aiguillonné surtout par les éloges prodigués par toute l'Europe au zèle intrépide du corps de la Marine française, je m'affligeais de ne pouvoir partager ses nobles travaux, et je n'adoucisais mes regrets que par la flatteuse perspective que m'offrait la tranquillité de deux brillantes colonies échappées par nos soins et nos efforts aux poisons et aux poignards du faux patriotisme; mais nos frères attaqués par nos lâches adversaires et la guerre déclarée par la Convention aux puissances qui s'associaient à leur cause, j'ai regardé désormais toute neutralité, tous ménagements comme coupables et déshonorants et m'exhalant avec énergie contre la prestation du serment ordonné par M. de Béhague, j'en ai désigné l'époque comme devant signaler une scission prononcée et éclatante avec les partisans de la révolution et je me suis promis à l'approche d'un corps de patriotes européens dont l'invasion menaçait depuis deux mois les deux colonies,¹⁴⁵ de m'opposer à sa descente, si tel était le vœu de la Martinique, ou dans le cas contraire, offrant asile à bord de *la Didon* à tous les officiers des différents corps exaltés par les mêmes sentiments qui m'animaient, de voguer sous pavillon blanc vers Ostende et de là de me réunir au corps des émigrés; j'ai proclamé, j'ai proposé mes projets, mes opinions, avec éclat et véhémence, et luttant ainsi à découvert contre la politique gangrenée et jacobine du général Béhague, je suis devenu l'objet privilégié de sa haine et de sa vengeance.

La colonie de la Guadeloupe désormais tranquille, MM. de Béhague et de Rivière frappés du puissant secours dont pouvaient être pour celle de la Martinique encore agitée la docilité de mon équipage, le nombre et le dévouement des officiers qui composaient mon état-major, le renfort d'ailleurs d'une frégate de la force de *la Didon*, l'avaient destinée à passer l'hivernage qui s'approchait dans le Cul de Sac du Fort-Royal; M. de Béhague changeant tout à coup ses dispositions et repoussant les raisons qui les avaient déterminées, et dont Monsieur de Rivière lui a

¹⁴⁵ Par sa lettre du 27 avril 1792 arrivée en juin le ministre avait annoncé non seulement la promulgation du décret du 4 avril et la nomination de nouveaux commissaires chargés de la faire appliquer, mais aussi l'envoi de troupes nombreuses. Les colons et les officiers de marine s'attendaient à voir arriver des bataillons de volontaires.

en vain rappelé la force et la solidité, a annoncé le projet de m'envoyer hiverner à la Pointe-à-Pitre, et en a fixé l'époque au 13 de juillet. Irrévocablement décidé à me trouver au Fort-Royal le 15 du même mois, pour y consacrer ma religion¹⁴⁶ et donner à mes projets une extension proportionnée aux démarches de M. de Béhague, j'ai annoncé des besoins d'eau et de bois qui ne me permettaient point de partir à cette époque: me tendant alors un piège perfide, il m'a destiné l'escorte d'un convoi, qui redoutait dans les débouquements, disait-on, la rencontre de corsaires royalistes; mon ancienneté réclamée m'a encore évité cette corvée, à laquelle d'ailleurs mon honneur, mes opinions prononcées, ne m'eussent pas permis de me plier. Forcé de renoncer à ce nouveau projet, il est revenu avec plus d'obstination à celui de me faire stationner à la Guadeloupe, et il en a donné de vive voix et par écrit l'ordre d'une manière si positive à M. le chevalier de Rivière, qu'il a cru devoir y acquiescer.¹⁴⁷

J'ai appareillé le 16 juillet¹⁴⁸ et fait route pour la Guadeloupe: étant à vue le 17 au matin et à environ trois quarts de lieue de la rade de la Pointe-à-Pitre, j'allais me décider malgré la violence du vent à mettre en panne pour attendre le pilote de ce port, et qu'il me mouillerait avec sûreté dans le lieu con-

¹⁴⁶ Religion a ici le vieux sens de promesse.

¹⁴⁷ Béhague savait à quoi s'en tenir sur ces prétextes, du moins si l'on en croit la lettre suivante de Rivière à M. de la Coste, ministre de la Marine, qui est conservée avec le Journal de Villevielle:

à bord de *la Ferme*, 4 septembre 1792: « Des personnes qui connoissent véritablement le prix des services que la Marine a rendus à cette colonie et qui s'occupent à prévenir tout ce qui pourroit donner la moindre atteinte à la ferme et invariable conduite qu'elle a tenue, viennent de me donner avis que M. de Béhague, dans le dernier compte qu'il vous rend, paraît condamner particulièrement celle de M. de Villevielle en l'inculpant d'avoir éludé les ordres qu'il avoit de se rendre le 17 de juillet à la Pointe-à-Pitre, dans l'intention d'exécuter le projet qu'il avait, dit-on, médité d'arborer le pavillon blanc et la cocarde le 14 du même mois. Cela n'est pas plus vraisemblable que le refus dont on l'accuse d'aller escorter les bâtiments en dehors des débouquements avant de se rendre à cette destination: il s'est tout au plus permis de me faire à ce sujet des observations justes que je n'ai pu m'empêcher dans le temps de faire valoir auprès du gouverneur. J'ai d'ailleurs trop de preuve de la subordination que cet officier a montré depuis qu'il est sous mes ordres et du zèle qu'il a mis à servir la colonie dans les circonstances mêmes les plus périlleuses pour qu'on puisse le croire susceptible de troubler la tranquillité dont elle jouit. Je trouve de pareilles inculpations si choquantes... que je me ferois un reproche de ne le pas justifier dans votre esprit et de vous laisser ignorer combien sa conduite est digne de la plus haute estime. » La défense est habile.

¹⁴⁸ Valons (p. 137) dit le 14 juillet.

sacré aux bâtiments du roi. Aussi plein de confiance dans son intelligence et dans l'expérience qu'il avait acquise en mouillant avec succès dans cette rade différents bâtiments du roi par des temps difficiles et forcés, que méfiant de ses principes empoisonnés et de ses étroites liaisons avec les brigands de Saint-Pierre je me suis malheureusement abandonné à la première et j'ai continué ma route: le pilote du port n'ayant d'ailleurs paru qu'à l'entrée de la passe, la direction et la violence des vents ne m'ont pas permis de le recueillir à mon bord et ayant reçu dans cet instant de nouvelles assurances de tranquillité de la part de mon scélérat pilote côtier, je me suis livré à ses manœuvres et au soin de les faire exécuter.¹⁴⁹ Engagé dans la passe, il a, loin de serrer de près les récifs qui la bordaient au vent, ordonné une arrivée qui a brusquement rapproché la frégate d'une petite île nommée l'Islet-à-Cochon gisante sous le vent à elle. [Ayant] essuyé alors de vives remontrances il a prescrit de revenir au vent, mais au moment où le gouvernail obéissait à ce dernier essor, il l'a suspendu par un ordre contraire et la frégate s'est échouée sur les accores¹⁵⁰ de l'Islet-à-Cochon avec une telle aire que les secours d'ancres, de câbles, d'appareux dont j'ai fait usage pendant trois jours pour la mettre à flot, ont été absolument inutiles,¹⁵¹ et la violence des vents et de la mer a consommé sa perte dans la nuit du 19 au 20.¹⁵²

¹⁴⁹ Tout cela n'est pas très clair. On a l'impression que Villevielle se cherche des excuses. Le chevalier de Valons dit tout en quatre lignes (p. 137): « Son pilote côtier, dans lequel M. de Villevielle avait une confiance aveugle et imméritée l'échoua sur la côte basse de bâbord qui forme un des côtés de l'entrée étroite de ce port et prit la fuite aussitôt après. »

¹⁵⁰ Petites falaises.

¹⁵¹ Valons reproche à Villevielle d'auoir, dans ces efforts de remise à flot fait « des fautes qu'un marin intelligent et de grand sangfroid n'aurait pas commises » (p. 138). Il n'aurait rien fait pour empêcher à la frégate de s'échouer davantage. Valons dit qu'il a présenté des suggestions à Villevielle qui ne les a pas écoutées. Le journal de Villevielle ne permet pas de bien juger de son intelligence, mais il ne permet pas de lui prêter beaucoup de sangfroid.

¹⁵² Rivière à Villevielle; à bord de *la Ferme*, 22 juillet 1792. « Je suis pénétré, mon cher Villevielle, de l'événement qui vous arrive. Il est fâcheux que vous n'avez pas pu vous procurer un pilote avant de donner dans la passe où vous avez échoué. C'est sûrement un grand malheur que la perte d'une aussi bonne et belle frégate. Mais vous n'avez rien à vous reprocher, mon cher ami, dans cette occasion. »

le même au même, 30 [juillet]. — Je reçois votre lettre par laquelle vous me faites part des détails sur les moyens que vous avez déployés pour retirer votre frégate de dessus les ressifs... Il auroit fallu pour la retirer des secours les plus prompts et des ressources dont nous sommes

Ce funeste événement a donné un entier et dernier essor à la haine de M. de Béhague: elle s'est bientôt manifestée par les torts imaginaires et absurdes dont il s'est efforcé de me couvrir,¹⁵³ (confondant sur un plan de la rade de la Pointe-à-Pitre les sondes marquées par brasses avec celles qui le sont par pieds, il m'a blâmé avec amertume de n'avoir pas profité d'une petite passe située au vent de celle dans laquelle je m'étais échoué et dans laquelle les chaloupes peuvent à peine passer), et surtout par la protection publique et indécente qu'il a accordée à mon pilote côtier, dont les propos coupables et l'explosion de la joie des brigands de Saint-Pierre ont dévoilé l'infâme trahison; aveuglé par son lâche ressentiment, il a eu l'imprudence de témoigner à M. le chevalier de Rivière le désir de s'opposer à mon retour à la Martinique, pour éviter les frais qu'y occasionneraient mon séjour et celui de mes officiers;¹⁵⁴ mais M. le chevalier de Rivière a bientôt levé cet honteux obstacle en s'en chargeant au nom du corps de la marine et en employant d'avance les officiers de mon état-major dans les différents bâtiments de la station.¹⁵⁵

entièrement dépourvus... Je trouve MM. les capitaines marchands très condamnables par la lenteur et mauvaise volonté qu'ils ont mise à vous porter des secours et à vous procurer les moyens de mettre les effets du roi à couvert et en sûreté. Vous avez eu raison de ne pas accepter l'offre qu'ils vous faisaient de deux bâtiments négriers pour asile; il est fort heureux que M. le Vicomte d'Arrot vous ait désigné un endroit propre pour ces objets.» Il n'y avait plus d'espoir de sauver la coque, mais il fallait sauver la mâture et les chaînes de hauban qui serviraient à la *Calypso*.

¹⁵³ Béhague ne fut pas le seul à croire à une fausse manœuvre volontaire. L'équipage de la *Didon* passait alors pour fort hostile au mouvement révolutionnaire.

¹⁵⁴ Ici Villevielle passe sous silence la cause de l'opposition de Béhague au retour de l'état-major de la *Didon* à la Martinique. Rivière avait aussitôt envoyé sur les lieux d'échouage la corvette la *Perdrix*, capitaine Duval, pour désagréer la *Didon* et sauver tout ce qu'on pourrait de son armement. Duval sortait de la marine de commerce. Il y eut des altercations entre les officiers et les matelots, et des coups. Même le sang coula du côté des matelots de la *Perdrix*. Dans un rapport au commandant de la station, Duval demanda la réunion d'un Conseil de guerre. En attendant cette réunion Béhague voulait tenir l'état-major de la *Didon* loin de la Martinique.

M. Maurice Besson qui a écrit une notice sur Duval: *Le Capitaine de vaisseau Pierre Duval (1752-1793)* dans la Revue historique des Antilles, 1931 p. 70-85, confond les dates et place l'échouage de la *Didon* en septembre 1792. Il ne dit que quelques mots sur cette affaire (p. 78).

¹⁵⁵ Voici la lettre du chevalier de Valons, officier sur la *Didon*, que recevait Villevielle resté à la Pointe à Pitre pour sauver tout ce qu'il était possible du grément de sa frégate:

Fort-Royal, 5 août 1792. « Je suis arrivé à la Martinique, mon cher commandeur,... J'ai reçu de M. de Rivière l'accueil le plus aimable

Le déblaiement de la frégate *la Didon* obtenu, je me suis rendu le 14 août au Fort-Royal; honoré des regrets des habitants de l'isle de la Guadeloupe j'ai été accueilli à celle de la Martinique avec les témoignages les plus flatteurs d'intérêt et d'estime, mais ne pouvant plus désormais être utile à ces deux généreuses colonies, je me suis livré à l'impatient désir d'aller en Europe partager les nobles dangers des Emigrés; le 16 septembre 1792, je me suis rendu à Saint-Christophe, isle anglaise, suivi du chevalier de Prévile, mon neveu, et du chevalier d'Assas, et le 21 j'ai mis sous voiles sur un paquebot destiné pour Falmouth.

et le plus honnête... M. de Béhague ne m'a pas reçu avec la même cordialité; et cela ne m'a pas étonné. Un moment même il a paru surpris de voir revenir dans la collonnie des jeunes gens qui seuls, disoit-il, avoient portés le désordre dans celle de la Guadeloupe en insurgant l'équipage de la corvette *la Perdrix* et de là tout le désordre qui en est résulté. Le général s'est ensuite fort étendu sur les mesures qu'il avoit prises pour empêcher que dorénavant pareil événement n'arrive à la Martinique, qu'enfin s'il falloit des exemples...

Je n'ai pas cru devoir luy en laisser dire davantage, et prennant alors la parole, je luy répondis que des exemples ne pouvoient en aucune manière regarder des officiers pleins d'honneur, et qui n'avoient d'autres reproches à se faire que de ne pas avoir suivi leur première impulsion, celle enfin de s'emigrer. Ce court dialogue a été rompu par une pirouette qu'il m'a fait et par l'arrivée de M. Duval.

... Pendant votre séjour à la Guadeloupe, faites en sorte d'engager ses habitants à agir de même à l'égard des patriotes que l'on fait partir de France pour Saint-Domingue, que viennent de le faire ceux de cette collonnie [Saint-Domingue] arrivés en grand nombre. Tous les hommes blancs sont réunis et forment entre eux un corps considérable. Ils ne recevront pas les patriotes. Leur uniforme est un habit-veste de nanquin avec des boutons à fleur de lis, le pantalon à la créole, et la cocarde noire; ajoutés à ce nombre déjà considérable vingts quatres milles nègres esclaves auxquels on accorde la liberté dès l'instant qu'ils seront enrôlés; leur projet est de détruire absolument la classe des mulâtres. Deux bâtiments de guerre croisent devant l'entrée du Cap et du Port-au-Prince pour empêcher les bâtiments de Bordeaux d'y aborder; l'assemblée colloniale composée aujourd'hui différemment a décrété qu'aucun étranger ne pouroit être admis dans la collonnie s'il n'étoit connu au moins de quatres habitans notables qui pussent répondre de luy.»